VILLE DE
HAYANGE

COMMUNIQUÉ DE LA VILLE DE HAYANGE

Hayange, le 12 août 2020

LA MAIRIE DÉPLORE ET CONDAMNE L'INSTALLATION SAUVAGE DE PLUSIEURS CARAVANES AU PARC DE L'ORANGERIE

Depuis le lundi 10 août plusieurs caravanes se sont installées illégalement, avec effraction, dans le Parc de l'Orangerie à Hayange. Informés, les services de la Ville ont enclenché les démarches nécessaires afin de libérer le parc de l'Orangerie de cette occupation illicite.

Les services de la Ville, la police municipale et de la police nationale, se sont rendus sur place afin de réaliser les constats d'usage en lien avec Monsieur le Maire de Hayange, Fabien ENGELMANN, et Denis CENTOMO, adjoint à la sécurité publique et routière, qui ont entamé les démarches nécessaires afin d'obtenir l'expulsion rapide des gens du voyage.

Face à ce problème récurrent, les équipes municipales disposent malheureusement de peu de moyens d'action et doivent se reposer sur l'action du préfet.
L'impuissance et le laxisme de l'État et du Préfet ont permis, ces derniers jours, de nombreuses installations sauvages dans de nombreuses communes du sillon mosellan.

En juin dernier, Monsieur le Préfet de la Moselle a été prompt à agir pour saisir le tribunal administratif et imposer la réouverture des écoles élémentaires et maternelles hayangeoises malgré le risque sanitaire. Aujourd'hui, alors que la situation demande une action rapide afin d'éviter des dégradations toujours plus importantes, la municipalité se retrouve une nouvelle fois à attendre longtemps qu'une décision préfectorale soit prise alors que le trouble à l'ordre public et l'occupation illégale du domaine public sont largement caractérisés.

Bien que les aires d'accueil de Nilvange et de Thionville soient fermées pour réfection suite à d'importantes dégradations, il reste de la place dans de nombreuses autres aires du département de la Moselle pour accueillir les gens du voyage dans de bonnes conditions.

Contact
communication@ville-hayange.fr
03 82 82 49 10

VILLE DE
HAYANGE

L'installation sur ces aires d'accueil impose cependant aux gens du voyage de payer des charges pour l'eau, l'électricité et l'occupation de l'espace, à l'instar de tous les honnêtes Français qui assument chaque jour leurs charges. Nous déplorons le manque de civisme de certains groupes de gens du voyage qui préfèrent dégrader et s'installer illégalement que de se plier aux règles de la vie en communauté.
Un portail a été fracturé pour accéder au Parc de l'Orangerie, une bouche à incendie a été vandalisée et de nombreuses caravanes et voitures sont actuellement stationnés sur la pelouse, entraînant également sa dégradation.

La Ville de Hayange devra une nouvelle fois assumer seule le coût de la remise en état des infrastructures dégradées, ainsi que la pose de nouveaux blocs de pierre suffisamment lourds pour empêcher le passage de nouveaux véhicules à l'avenir.

Mon équipe municipale et moi-même déplorons ces pratiques récurrentes et le manque de moyens des maires pour agir promptement et directement face à ces pratiques illégales d'aliénation du domaine public.

Nous suivons de près la situation afin d'assurer l'évacuation des lieux, leur remise en l'état et l'installation de nouveaux moyens de lutte contre les installations sauvages au Parc de l'Orangerie.

À votre service pour préserver la tranquillité, la sécurité et la salubrité publique.

Votre Maire, Fabien ENGELMANN

Conseiller Régional Grand Est

Contact
communication@ville-hayange.fr
03 82 82 49 10